

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
07/12/2020

Dossier complet le :
07/12/2020

N° d'enregistrement :
F-053-20-C-0156

1. Intitulé du projet

RN12 - Echangeur de Pont-de-Pacé - Création d'un giratoire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric Lechelon, Directeur de la DIR Ouest

RCS / SIRET

1	3	0	0	0	1	7	0	4	0	0	5	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Travaux sur l'échangeur existant de Pont-de-Pacé consistant à la création d'un giratoire en substitution d'un carrefour en croix avec îlots en fin de bretelle de sortie de la RN12, à l'intersection de la RD287. Surfaces nouvellement imperméabilisés créées : 500 m ² Surfaces de chaussées déconstruites, remplacées par de la terre végétale (création de l'îlot central du giratoire engazonné) : 300 m ² Bilan d'imperméabilisation supplémentaire : 200 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'échangeur du Pont de Pacé se situe sur l'axe Rennes - Saint-Brieuc sur la RN 12, PR 70+140, à l'intersection avec la RD 287 sur la commune de Pacé (35). On observe très régulièrement aux heures de pointe du soir des remontées de file sur la bretelle de sortie (sens Rennes - Saint-Brieuc), et ponctuellement sur la BAU de la RN12, qui sont potentiellement accidentogènes du fait du différentiel de vitesse entre les véhicules roulant sur la RN12 et ceux qui sont ralentis ou à l'arrêt sur la bretelle ou la BAU.

L'opération consiste à sécuriser les mouvements d'insertion sur la RD en supprimant les traversées (suppression du carrefour plan qui présente une configuration problématique : insertion via un stop), grâce à la mise en place d'un giratoire pour regrouper les flux de circulation extérieurs à la RN et en évitant le risque de prise à contre-sens de la RN.

Le projet de création d'un giratoire permettra de fluidifier le trafic et d'assurer la mise en sécurité de la bretelle de sortie. Sur un autre plan, le projet doit permettre de réduire le risque de prise à contre sens de la RN.

Enfin, il vise à sécuriser davantage la circulation des cyclistes sur la RD, en diminuant le nombre de voies routières à traverser sur le carrefour.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet a pour objectif de sécuriser les voies routières et cyclables, et de réduire la congestion sur la bretelle, en restant au maximum dans les emprises de la plate-forme routière existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une durée de 2,5 mois et seront réalisés de jour selon le phasage suivant :

Phase 1 : Travaux préparatoires sous circulation (3 semaines)

- Réalisation des terrassements autour du carrefour existant jusqu'au niveau des voies existantes.

Phase 2 : Travaux sur le giratoire - fermeture de l'échangeur (7 semaines)

- Réalisation des terrassements, assainissement, chaussées, du giratoire et des aménagements cyclables

- Déplacement des réseaux

- Mise en place des équipements de signalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du carrefour garantira une meilleure sécurité pour tous les usagers par rapport à la situation actuelle sur la RD comme sur la RN ; les cyclistes pourront traverser plus facilement les flux automobiles (suppression de la traversée en deux-temps).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

Il est à noter que le projet n'est pas soumis à une procédure de défrichement et reste inférieur aux différents seuils déclaratifs de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bilan des surfaces supplémentaires imperméabilisées	200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Echangeur de Pont-de-Pacé
RN12/RD287
Commune de Pacé (35)

Coordonnées géographiques¹ Long. 48° 15' 10" 94 Lat. - 1° 79' 54" 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Pacé

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat en Ile-et-Vilaine 3ème échéance approuvé le 25/07/2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondation approuvé le 10 décembre 2007. Le projet n'est pas situé dans une zone concernée par le PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 600 m3 de déblais seront à évacuer hors emprise des travaux. La maîtrise d'ouvrage contrôlera dans le cadre de son marché la destination et la réutilisation des matériaux par l'entreprise.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Besoin en matériaux d'apport de carrière pour une utilisation en couche de forme. Les matériaux de démolition de chaussée (grave non traitée) seront réutilisés pour la construction des trottoirs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de la plateforme du giratoire sera réalisée sur des délaissés routiers. Ces délaissés sont la plupart revêtus ou subissent un entretien mécanique régulier. Le débroussaillage sera programmé à une période propice du point de vue environnemental.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet sont situées sur un délaissé routier dont l'Etat est propriétaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation globale prévisible du trafic
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Quelques nuisances sonores pendant la phase travaux. Pas d'habitation à proximité immédiate (premières habitations à 180 m). La RN12 est classée comme voie de catégorie 1 et inscrite dans le PPBE routier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuellement en phase travaux, lors des travaux de terrassements et chaussées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'ayant pas vocation à augmenter le trafic routier, il n'aura pas d'impact négatif sur la qualité de l'air. La réduction des congestions entraînera une réduction des émissions polluantes par les véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement du carrefour giratoire seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le dossier de consultation des entreprises, des clauses spécifiques liées à la protection de l'environnement seront insérées.

Fourniture d'un Plan de Respect de l'Environnement (PRE) par les candidats avec:

- Organisation de l'entreprise et des contrôles pour assurer le respect de l'environnement
- Mesures de protection contre la pollution de chantier
- Mesures de protection contre la gêne aux usagers et riverains
- Traitement des déchets de chantier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement de l'échangeur existant du Pont de Pacé se situe dans un environnement déjà très routier, sans couverture végétale.

Il vise à améliorer la sécurité routière sur la bretelle de sortie de la RN12 et le carrefour avec la RD 287, pour les automobilistes et les cyclistes, et à réduire la congestion routière quotidienne.

Les impacts négatifs sur l'environnement sont très faibles (bilan des nouvelles surfaces imperméabilisées 200 m²) et la réduction de la congestion devrait limiter l'émission de gaz polluants par les véhicules.

Par conséquent, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rennes

le,

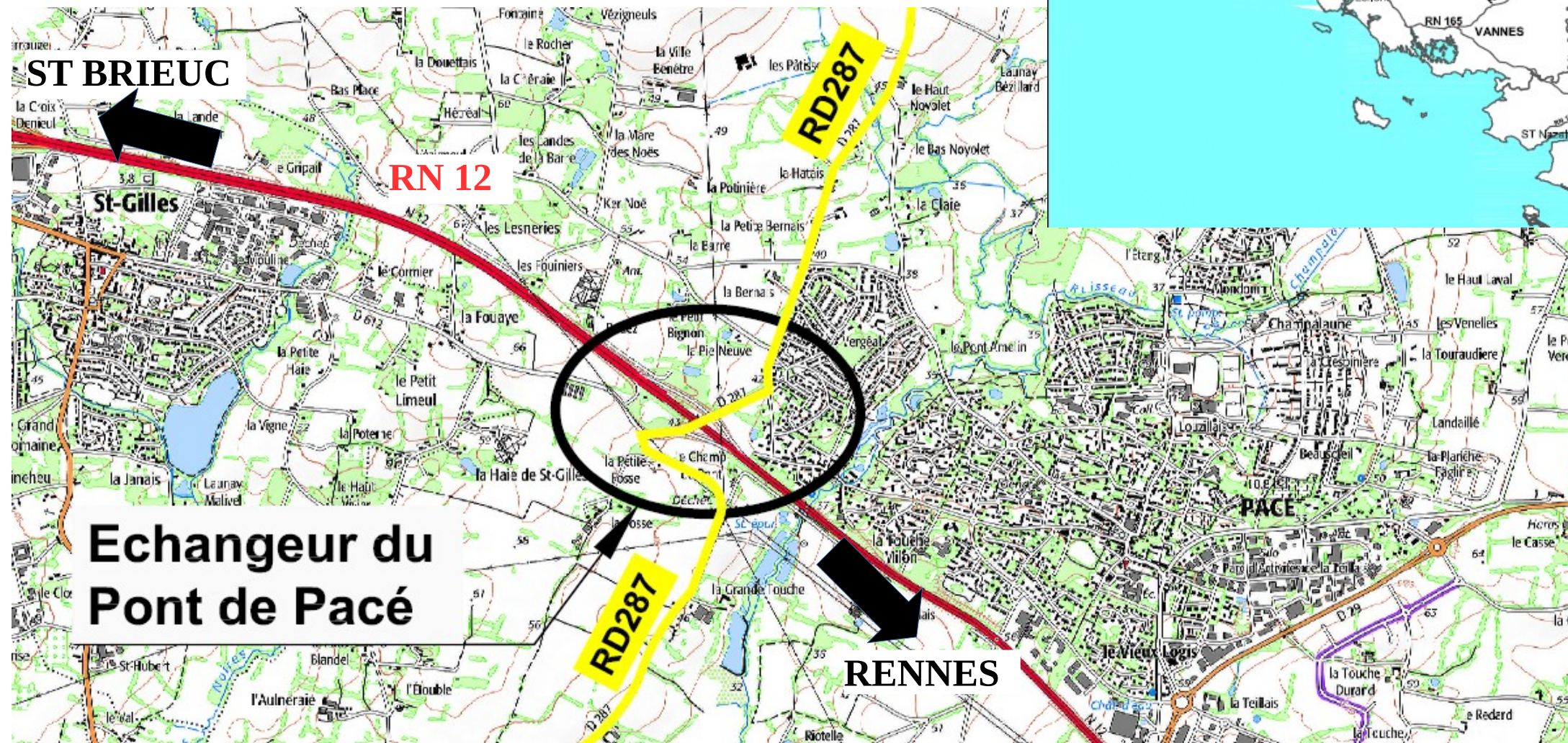
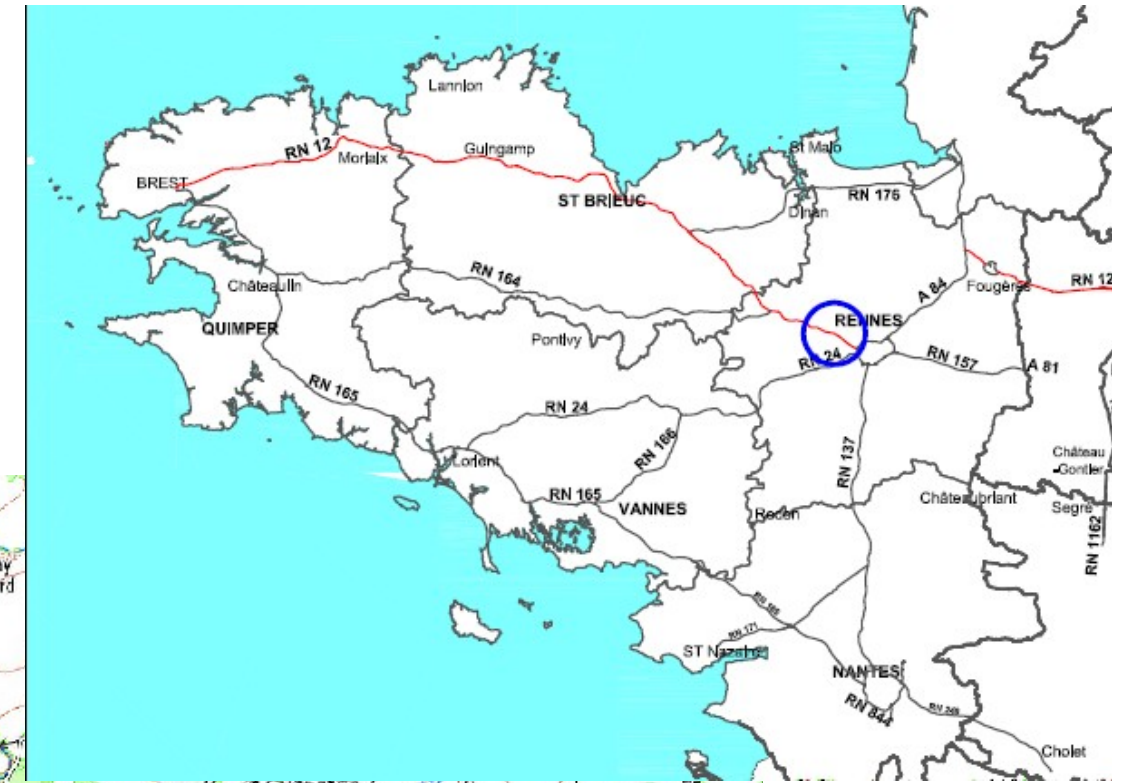
07 DEC. 2020

Signature

Commissariat interdépartemental
des Routes Ouest

Fredéric LECHELON

RN 12 - Echangeur du Pont de Pacé RESTAURATION ET MISE EN SECURITE PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/25000



La Pie Neuve

K&K ST BRIEUC

RN12

RD 287

PACÉ

RD 287

RN12

Le Pont de Pacé

Le Champ du Pont

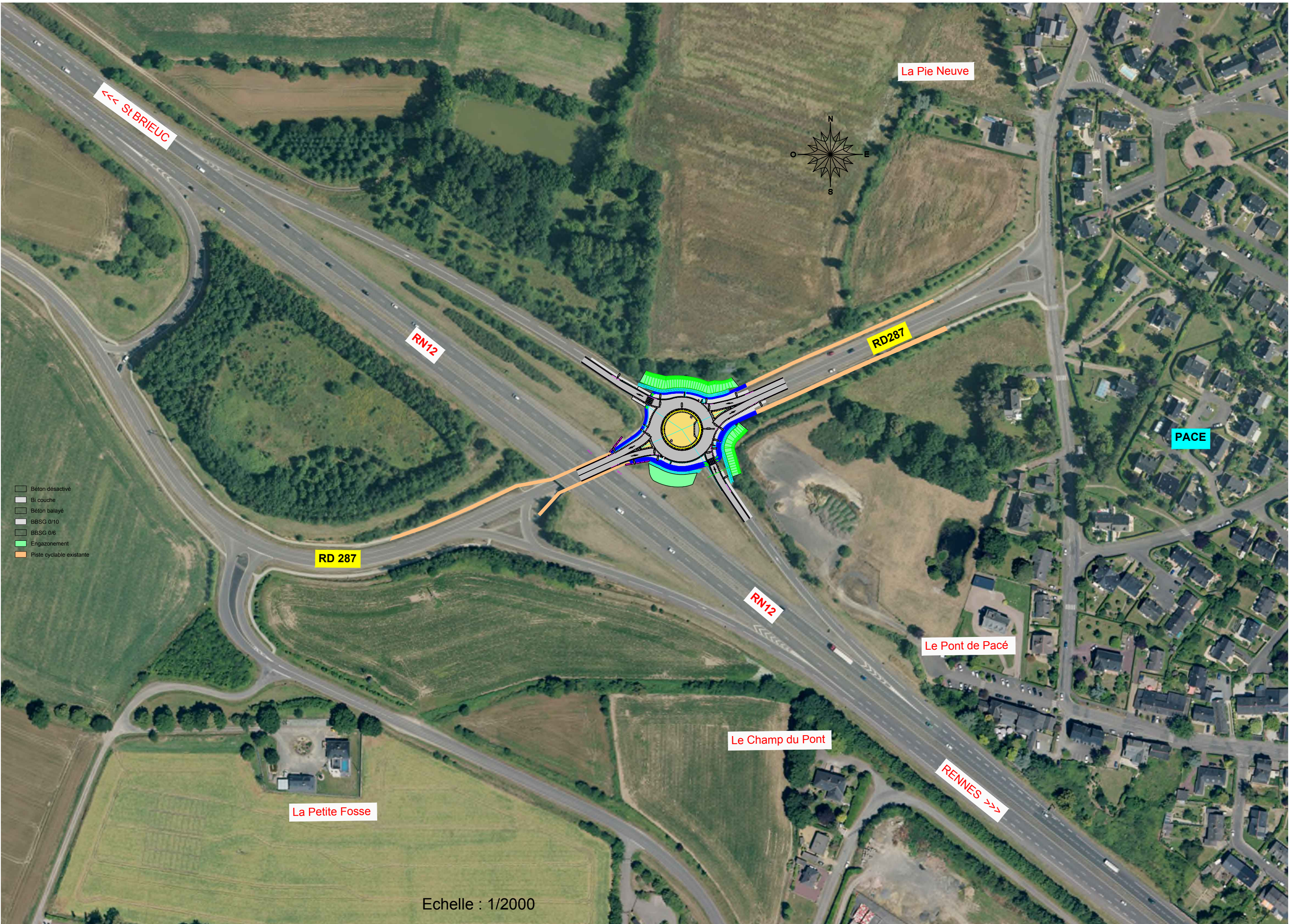
RENNES

La Petite Fosse

- Pavé
- Béton
- Asphalte
- Gravier
- Herbe
- Eau
- Terrain agricole

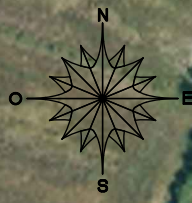
Vue sur le carrefour depuis l'ouvrage de la RN12





<< St BRIEUC

La Pie Neuve



RN12

RD287

PACE

- Béton désactivé
- Bi couche
- Béton balayé
- BBSG 0/10
- BBSG 0/6
- Engazonement
- Piste cyclable existante

RD 287

RN12

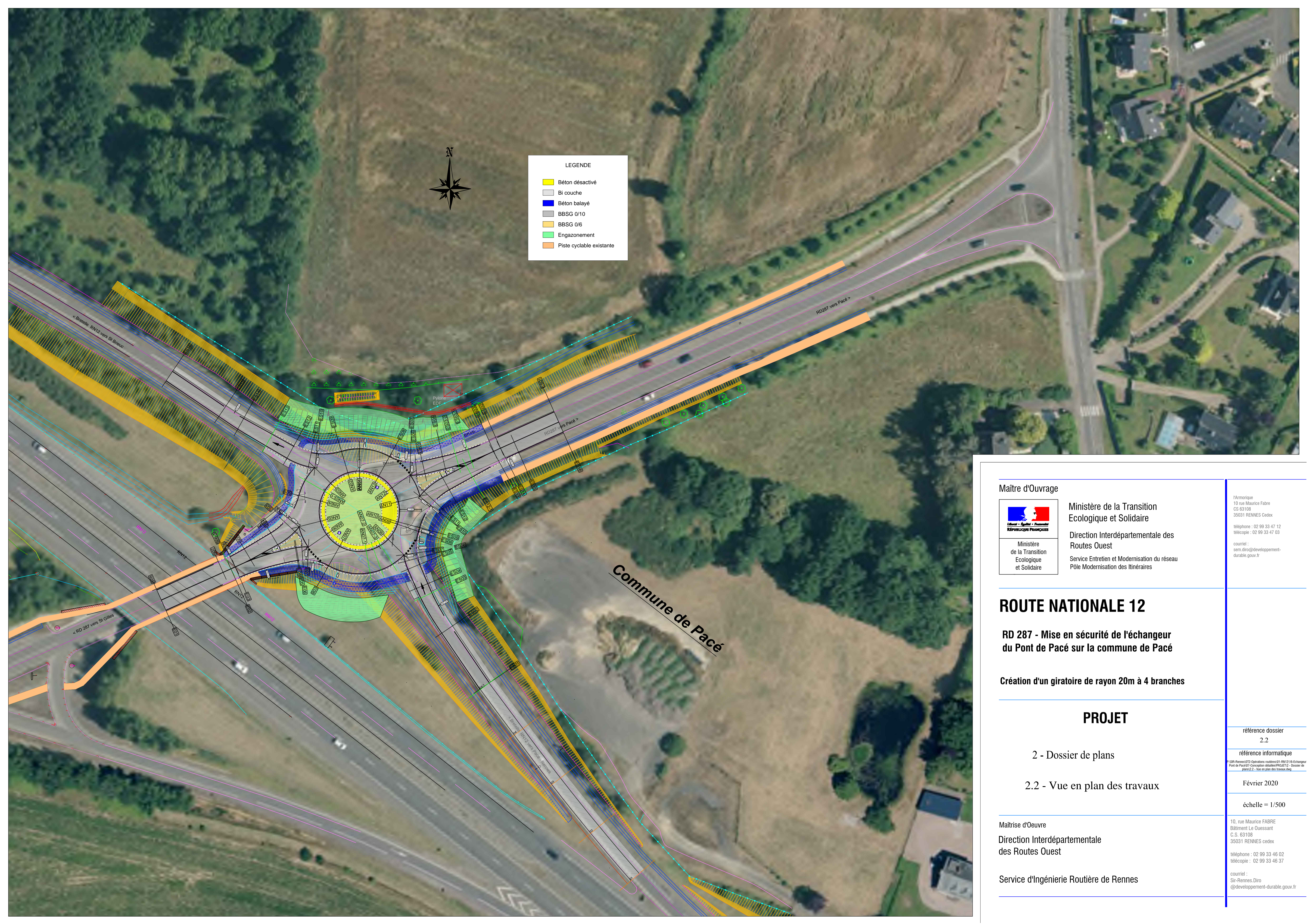
Le Pont de Pacé

La Petite Fosse

Le Champ du Pont

RENNES >>>

Echelle : 1/2000



LEGENDE

- Béton désactivé
- Bi couche
- Béton balayé
- BBSG 0/10
- BBSG 0/6
- Engazonnement
- Piste cyclable existante

Maître d'Ouvrage



Ministère
de la Transition
Ecologique
et Solidaire

Ministère de la Transition
Ecologique et Solidaire

Direction Interdépartementale des
Routes Ouest

Service Entretien et Modernisation du réseau
Pôle Modernisation des Itinéraires

l'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 63108
35031 RENNES Cedex

téléphone : 02 99 33 47 12
télécopie : 02 99 33 47 03

courriel :
sem.diro@developpement-
durable.gouv.fr

ROUTE NATIONALE 12

**RD 287 - Mise en sécurité de l'échangeur
du Pont de Pacé sur la commune de Pacé**

Création d'un giratoire de rayon 20m à 4 branches

PROJET

2 - Dossier de plans

2.2 - Vue en plan des travaux

Maîtrise d'Oeuvre

Direction Interdépartementale
des Routes Ouest

Service d'Ingénierie Routière de Rennes

référence dossier
2.2

référence informatique
PSR-Rennes012-Opérations routières 01-RN12-16-Echangeur
Pont de Pacé07-Croquis étatier PROJET 2 - Dossier de
plans 2 - Vue en plan des travaux

Février 2020

échelle = 1/500

10, rue Maurice FABRE
Bâtiment Le Quessant
C.S. 63108
35031 RENNES cedex

téléphone : 02 99 33 46 02
télécopie : 02 99 33 46 37

courriel :
Sir-Rennes.Diro
@developpement-durable.gouv.fr